

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 16/08/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : 10h57

Codes postaux concernés : 1480

Origine de l'interruption

= Accident de roulage

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 10h57

Justification de la durée de l'interruption

= Un véhicule, suite à la perte de son contrôle par le conducteur, a embouti et démoli le bâti et partie de l'équipement d'une cabine de distribution. Aucune intervention n'était, dans un premier temps, autorisée par les enquêteurs.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Accident de roulage causé par un tiers

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 16/08/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.